



RÈGLEMENT DE SOUMISSION DE FILMS

EDITION 2021

LE FESTIVAL ALIMENTERRE

Le Festival Alimenterre est organisé depuis 13 ans par SOS Faim Belgique, une ONG qui, avec ses partenaires, participe à la construction de Systèmes alimentaires durables en Afrique et en Amérique latine. Le Festival se veut un espace d'information et d'échange incontournable sur les enjeux fondamentaux de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde. Il entend alerter le public sur les désordres agro-alimentaires mais aussi et surtout nous faire découvrir les alternatives et les pistes d'actions vers un système plus juste et plus durable.

Afin d'approfondir les thématiques abordées et de créer une interaction avec le public, les films sont systématiquement suivis de débats ou d'échanges réunissant des acteurs de terrain locaux et des pays du Sud, des protagonistes, des spécialistes ou encore les réalisateurs eux-mêmes.

La 13^{ème} édition du Festival Alimenterre se tiendra du 11 au 17 octobre 2021 (aux alentours de la journée mondiale de l'alimentation) à Bruxelles. Des décentralisations du festivals se tiendront jusqu'à fin octobre dans plusieurs grandes villes de Wallonie (Liège, Mons, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Namur, Charleroi, Sud-Luxembourg) et à d'autres périodes de l'année (à préciser) en Afrique de l'Ouest (République Démocratique du Congo, Sénégal, Burkina Faso).

<https://www.sosfaim.be/>

<https://festivalalimenterre.be/>

CHOIX DE PROGRAMMATION ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le festival Alimenterre a pour visée de présenter des œuvres sur **les thématiques de l'alimentation, l'agriculture, la transition agroécologique** (avec une attention particulière portée en 2021 sur la jeunesse, la solidarité internationale, l'équité genre).

- Le comité de programmation souhaite privilégier des œuvres qui, par leur choix formels et esthétiques, proposent une réflexion, une invitation à changer de regard, des **alternatives ou des pistes d'action**.
- La programmation s'ouvre à tous les genres cinématographiques : **documentaires, films d'animation, films pédagogiques, fictions**. Les films promotionnels, institutionnels ne seront pas pris en compte.
- Les films proposés doivent avoir une durée de :
 - jusqu'à 30' pour les **courts métrages**
 - entre 31' et 60' pour les **moyens métrages**
 - plus de 60' des **longs métrages** (avec une priorité pour les films n'excédant pas 90' afin de permettre un débat)
- Les films doivent avoir été **produits après le 1^{er} janvier 2018**. Le Festival privilégiera les films inédits sans que cela soit une condition impérative.
- **Disposer de sous-titres en français est un sérieux atout.**

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : **15 mars 2021**.

Les films doivent être chargés sur la plateforme DOCFILMDEPOT (un accès privé sera accordé exclusivement aux membres du comité du Festival et à la presse).

Le présent formulaire doit dûment rempli et signé (par voie électronique, un scan de la dernière page signée est accepté).

Un droit d'inscription est demandé à hauteur de 4,5€ HT (prix d'un timbre sur la plateforme DOCFILMDEPOT).

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les films seront choisis par un comité de sélection qui s'assure de la parfaite conformité des candidatures et du respect de la philosophie du Festival. Les films sélectionnés seront programmés lors du Festival Alimenterre à Bruxelles mais seront également susceptibles d'être projetés lors des différentes soirées itinérantes du Festival en Wallonie (Namur, Liège, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Charleroi, Arlon, Mons...) ainsi que dans les éditions internationales en Afrique.

FILMS SÉLECTIONNÉS

Le comité de sélection informera seulement les candidats sélectionnés par courrier électronique avant le 7 mai 2021.

Si le film est sélectionné, le producteur, ou toute autre personne habilitée, s'engage à faire parvenir :

- Une copie de projection du film en parfait état et dans une définition de qualité (DCP ou Blu-ray ou lien HD)
- Le matériel promotionnel (photos HQ du film, bio du réalisateur, bande annonce, palmarès, affiches, etc.).

L'envoi des documents et de la copie du film s'effectue aux frais des candidats qui renoncent à tout recours envers les organisateurs.

L'équipe du Festival prendra contact avec le distributeur, le producteur, ou toute autre personne habilitée pour fixer le montant d'éventuels droits de diffusion.

Adresse postale :

SOS Faim - Festival Alimenterre
4 Rue aux Laines
1000 Bruxelles
Belgique

Mail : alimenterre@sosfaim.org

Pour envoi par coursier ou dépôt direct, merci de contacter le Festival.

LE PRIX ALIMENTERRE

Le Festival remet un prix qui est décerné par un Jury de professionnels. Les 6 membres du jury choisis pour leur expertise dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation et pour leur regard de cinéastes, sensibles aux interdépendances Nord-Sud.

Le film récompensé reçoit un soutien financier de 1000€ ainsi qu'une aide à la distribution via les

« Kits de projections Alimenterre » : l'achat de droits à la diffusion, rédaction de fiches pédagogique, promotion auprès du secteur associatif et académique belge (collaboration avec des associations, des écoles secondaires, supérieures et universités, des groupes de citoyens, etc.) tout au long de l'année.

DROITS

- L'ayant droit garantit à la direction du Festival d'être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées, pour l'exploitation, la projection ou la promotion de ces films, en intégralité, ou en extraits, au cours du Festival.
- L'ayant droit autorise la direction du Festival à procéder à la traduction des dialogues ou commentaires des films pour leur diffusion, et la garantit contre tout recours à cet égard.
- L'ayant droit autorise le Festival à reproduire dans les supports de communication du Festival (catalogue, programme, flyers, site web), les textes, photos, biographies et filmographie fournis, ainsi qu'à procéder à la diffusion télévisuelle, radiophonique ou web d'extraits n'excédant pas 3 minutes à des fins promotionnelles.
- Le Festival conserve, à des fins de promotion et d'archivage, une copie des films. Son utilisation est exclusivement réservée à la consultation dans les bureaux de SOS Faim.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription des films est gratuite, mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Tous les cas non expressément prévus feront l'objet d'une discussion entre l'ayant droit et l'équipe du Festival.

Nom :

Qualité :

Date et signature :